

Certificat national de compétence Délégué aux prestations familiales module les contours de l'intervention et ses limites (24h)

décret 2008-1508 du 30 décembre 2008, arrêté du 2 janvier 2009

la formation

1. présentation

- maîtriser les limites de l'intervention du Délégué aux prestations familiales
- dynamiser le travail en partenariat
- acquérir une méthodologie de communication professionnelle
- maîtriser les connaissances par rapport à l'argent, la violence, les dispositifs relatifs à la protection de l'enfant
- approfondir les connaissances au niveau de la gestion budgétaire

2. formation théorique

- appréhender la relation avec le juge et l'autorité judiciaire
- perfectionner la pratique de l'écrit

3. durée

Module de 24 heures réparties sur 1 session de 4 jours.

4. validation et certification

Ce module est validé par une évaluation en fin de session. Cette validation entrainera la délivrance du Certificat National de Compétence de Délégué aux Prestations Familiales, par le centre de formation au nom de l'Etat.